

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 mars 2007
Français
Original : anglais

(Suite)

Assemblée générale
Soixante et unième session
Point 27 de l'ordre du jour
Conflits prolongés dans la région du groupe GUAM
et leurs incidences sur la paix, la sécurité
et le développement

Conseil de sécurité
Soixante-deuxième année

**Lettre datée du 12 mars 2007, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de représentant du pays coordonnateur du groupe GUAM (Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldova), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration du groupe concernant les prétendues élections qui ont été organisées en Abkhazie (Géorgie) les 11 février et 4 mars 2007 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 27 de son ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Viktor **Kryzhanivskyi**



**Annexe à la lettre datée du 9 mars 2007
adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du GUAM concernant les prétendues élections
organisées en Abkhazie (Géorgie) les 11 février et 4 mars 2007**

Les États membres du GUAM expriment une fois encore la profonde préoccupation que leur inspire le simulacre d'élections locales et parlementaires organisées par le régime séparatiste d'Abkhazie (Géorgie) les 11 février et 4 mars 2007.

Il convient de noter que ces élections illusoires se sont accompagnées d'actes de répression orchestrés par le régime séparatiste de Soukhoumi. Ainsi, la population locale a été menacée et contrainte par la force à participer au scrutin illégal, un groupe de jeunes géorgiens et abkhazes qui manifestaient pacifiquement contre les prétendues élections a été la cible de tirs, et trois manifestants ont été enlevés et arrêtés illégalement.

Nous insistons une fois de plus sur le fait que les élections organisées dans toute région de la Géorgie doivent se dérouler conformément à la législation géorgienne et avec la participation directe de l'ensemble de la population de la région concernée. Nul n'ignore que dans son écrasante majorité, la population pacifique de la région, aux origines ethniques diverses, a été expulsée en masse des lieux où elle résidait à titre permanent. Il est donc évident qu'aucune prétendue élection organisée dans de telles conditions ne repose sur quelque fondement légitime que ce soit, et que la communauté internationale tout entière doit a priori juger les résultats non recevables, comme l'ont fait l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique dans de récentes déclarations.

Qualifier de licites ces fausses élections constitue une tentative immorale et cynique de passer outre au droit des réfugiés et de légitimer les résultats de la purification ethnique.

Les États membres du GUAM engagent instamment le régime séparatiste à entamer un dialogue constructif et direct avec le Gouvernement géorgien et à cesser toute activité illicite destinée à saper le processus de paix.